son mari, un vieillard infirme de près de quatre-vingts ans. »

La semaine suivante, en effet, Mme Martin s'installait chemin du Monval.

Le soir, dès la nuit tombée, elle arrivait à la villa de Mme Chappuis. Et alors jusqu'au matin, Yvonne Chevallier entendait s'élever le chant étrange. Bien que très intriguée, elle n'osait guère poser de questions à sa maîtresse. Une fois cependant, elle crut devoir lui donner un conseil.

— Madame a tort peut-être, dit-elle, à Mme Chappuis, de passer ainsi toutes les nuits. Madame n'est plus d'un âge où l'on peut impunément se priver de sommeil, et j'ai peur qu'elle ne tombe malade. »

Mais Mme Chappuis la rabroua de belle façon :

— Je n'ai pas de conseils à recevoir de vous, ma fille, dit-elle sèchement. Et surtout ne cherchez jamais à savoir ce que je fais la nuit dans ma chambre avec mon amie, Mme Martin. Cela pourrait vous attirer les plus grands malheurs....

EN PLEIN SPIRITISME

Cette recommandation intrigua davantage encore la servante qui, une nuit, à pas de loup, descendit jusqu'au palier de la chambre de Mme Chappuis. Elle regarda par le trou de la serrure. Le spectacle qu'il lui fut donné de voir lui arracha un cri de stupeur, vite étouffé.

Des flambeaux, dont d'épais écrans dissimulaient la flamme, étaient placés sur deux tables, disposées en forme d'autel, au fond de la pièce. Sur l'une de ces tables, assise dans un fauteuil, Mme Martin, enveloppée dans une sorte de peplum blanc, semblait dormir. A ses pieds, d'un réchaud allumé, montait une fumée bleuâtre. A quelques pas devant elle, Mme Chappuis, dans un accoutrement non moins étrange, était prosternée sur le plancher, les bras en croix.

Des paroles lentes tombaient des lèvres de Mme Martin.

— L'âme de ton mari, murmurait-elle, vient de me pénétrer, et c'est lui, maintenant, qui parle par ma bouche. Il te recommande d'avoir en moi la plus grande confiance et de suivre aveuglément les ordres qu'il te donnera par mon entremise. Consens-tu à obéir ?

— J'y consens », répondait Mme Chappuis d'une voix tremblante.

Cette nuit-là, la bonne ne voulut pas en entendre plus long. Tout apeurée, elle regagna sa chambre.

Le lendemain elle raconta à quelques voisins ce qu'elle avait vu. Le bruit s'en répandit rapidement dans le pays. Les gens s'inquiétèrent. On ne tarda pas à apprendre que l'amie de Mme Chappuis avait habité, autrefois, la Belgique, où elle jouissait d'une réputation de médium, célèbre. Elle avait dirigé avec son mari divers journaux spirites. Puis, un jour, elle avait subitement disparu de Bruxelles, et s'était rendue à Paris avec sa fille, actuellement employée dans une pharmacie homéopathique.

Cependant, malgré la peur qu'elle avait eue la première fois, Yvonne Chevallier, pressentant qu'un danger menaçait sa maîtresse, prit le parti de venir épier encore à la porte. Chaque nuit, maintenant, accroupie sur le palier, l'œil au trou de la serrure, elle assistait aux séances nocturnes de Mme Martin.

Parfois, Mme Chappuis se déclarait indisposée. Alors la spirite évoquait les âmes de médecins célèbres : Galien ou Hippocrate, Mesmer ou Cagliostro énuméraient, par sa bouche, les médicaments destinés à la guérison de la veuve. Mais c'était surtout l'âme du défunt Chappuis avec qui la pythonisse entrait en relations le plus fréquemment.

Au fur et à mesure que se continuaient ces séances, l'empire de Mme Martin sur sa trop confiante amie augmentait. Bientôt, elle fut tout à fait chez elle. C'était elle qui réglait les dépenses, donnait des ordres, pourvoyait aux soins domestiques.

L'AME DE FEU CHAPPUIS

Une nuit — ceci se passait au commencement de décembre dernier — l'indiscrète servante assista à une scène qui la fixa désormais sur les intentions de Mme Martin.

— C'est moi encore, ton mari, disait la voix. Je suis toujours dans le purgatoire et j'attends ma délivrance. Elle aura lieu lorsque tu m'auras rejoint. Les esprits ont décidé que tu ne verrais pas finir 1903. Il faut qu'avant Noël tu aies quitté cette terre. Fais donc tout de suite ton testament en faveur de cette bonne Mme Martin qui t'a si bien consolée depuis ma mort. Laisse-lui non seulement la fortune, mais aussi la maison. Laisse-lui tout ce que tu possèdes. Ne songe pas aux membres de la famille, qui nous ont toujours tenus à l'écart. Viens vite, je t'attends ! *Lorsque le moment sera venu, ton cœur éclatera vers moi comme un fruit mûr.* »

Il y eut un silence, puis la voix reprit :

— Et maintenant prends le flacon que tu vois. Verses-en, comme à l'habitude, le contenu sur le réchaud sacré et respire la fumée qui se dégagera du foyer. Aies bien soin surtout de toujours détruire les verres de ces flacons afin qu'il n'en reste nulle trace. A bientôt, mon épouse adorée.

Le lendemain de ce jour, Mme Martin venait trouver, de la part de Mme Chappuis, le maire de Marly. M. Couturier, et achetait pour celle-ci une concession à perpétuité.

Le 21 décembre, les provisions de la maison étaient épuisées. Yvonne Chevalier le fit remarquer à Mme Chappuis, qui lui répondit :

— Oh ! il est inutile de les renouveler. Bientôt je n'en aurai plus besoin.

On devine l'émoi de la servante.

Le 22, vers huit heures du matin, Mme Chappuis annonçait à Yvonne qu'elle était obligée de s'absenter quelques heures, mais qu'elle rentrerait pour déjeuner.

Elle prit le train, s'en alla à Saint-Germain, et sans sortir de la gare, attendit jusqu'à dix heures et demie le train qui devait la ramener à Marly. A onze heures, elle était de retour, déjeunait comme à l'habitude, et à midi et demi elle s'affaissait dans les bras de sa servante. Elle était morte.

EXHUMATION & ARRESTATION

Ayant appris ces faits de la bouche d'Yvonne Chevallier, le parquet de Versailles crut devoir faire procéder à l'exhumation du corps de Mme Chappuis.

Hier matin, M. Laurence, procureur de la République de Versailles, accompagné de MM. Manginbocquel, juge d'instruction ; Sempe, greffier ; des docteurs Yot et Legrand, médecins légistes ; de l'expert chimiste Rabot, et de M. Vidal, commissaire spécial de Versailles, arrivait à Marly-le-Roi. Le premier soin du magistrat fut de se rendre au chemin de Monval et de mettre Mme Martin en état d'arrestation.

La spirite affecta un profond étonnement !

— Mais je n'ai rien fait !... balbutia-t-elle. Pourquoi m'arrête-t-on ?

— Vous le saurez plus tard, madame, répondit le procureur de la République, et vous vous expliquerez devant la justice.

Puis on l'emmena et on procéda à son domicile à une minutieuse perquisition. Dans une chambre du premier étage, un vieillard râlait dans un lit. C'était le mari de la pythonisse. On voulut lui poser quelques questions, mais on ne put obtenir de lui que des cris inarticulés.

Enfin, une nombreuse correspondance avec quelques médiums en renom, de volumineux paquets de journaux spirites, des fioles pleines de drogues diverses, des paquets de poudres blanchâtres ou rosées furent saisis.

On se rendit ensuite au domicile de la défunte où, après avoir levé les scellés, une nouvelle perquisition commença. Ici encore, on trouva des fioles et des poudres, des lettres, des journaux et des ouvrages traitant du spiritisme.

Dans un tas d'escarbilles qui emplissaient la cheminée de la chambre où s'étaient déroulées les fameuses séances nocturnes, les magistrats découvrirent des restes de flacons dont le verre, sous l'action du feu, avait fondu....

Le procureur de la République fit placer tous ces objets sous scellés.

On fit venir ensuite Mlle Yvonne Chevallier. Elle répéta les déclarations qu'elle avait faites déjà aux neveux de Mme Chappuis et au commissaire spécial de Versailles.

A trois heures de l'après-midi, les magistrats firent exhumer le corps de Mme Chappuis, qu'on transporta dans une petite maison voisine du cimetière. Les docteurs Yot et Legrand commencèrent aussitôt l'autopsie. Chose étrange, les tissus du cœur avaient éclaté — comme l'avait annoncé l'âme de feu Chappuis — et présentaient de larges déchirures.

Les médecins examinèrent attentivement les différents viscères, mais ils ne purent se prononcer. Ces organes seront aujourd'hui livrés à l'expert chimiste Rabot, en même temps que les poudres et le contenu des flacons saisis chez Mme Chappuis et chez la sorcière.

La Grève de l'Alimentation

DEMISSION D'UN JUGE D'INSTRUCTION

Paris, 3 janvier. — M. Ganneval, juge d'instruction, avait fait citer, hier, pour les interroger, les citoyens Bousquet, Linon, Beausoleil et Laporte, de la Bourse du travail, dont nous avons annoncé la récente arrestation et la non moins récente mise en liberté provisoire. Ceux-ci sont venus et ont comparu devant le magistrat, assistés de leurs défenseurs, Me Wilm et Hury, mais ils ont refusé de répondre, ajoutant qu'ils persisteraient dans cette attitude jusqu'au moment où on leur aura fait connaître s'ils doivent, oui ou non, bénéficier de la loi d'amnistie que vient de voter le Parlement.

Or, quelques instants plus tard, le bruit se répandait que M. Ganneval était démissionnaire et, aussitôt, son cabinet d'être assiégé par des avocats et des journalistes en quête de nouvelles. Tout d'abord, M. Ganneval se refusa à quelque renseignement que ce fût, puis, il finit par consentir à confirmer le fait de sa démission.

— J'ai dû la donner, ajoute-t-il, parce que mon état de santé ne me permet plus de supporter les fatigues que comporte un cabinet d'instruction. Déjà, voici quelques mois, j'avais dû solliciter un congé assez long. J'avais ensuite repris mes fonctions, mais j'avais trop présumé de mes forces. Il me faut, définitivement, renoncer à une charge devenue trop lourde pour moi.

Faits Divers

HORS RÉGION

Etrange disparition d'une institutrice

Belfort, 4 janvier. — La population de Belfort et du territoire est, depuis quelques jours, vivement impressionnée par la disparition d'une jeune institutrice adjointe, âgée de 26 ans, Mlle Emilie Striby, survenue dans des conditions particulièrement mystérieuses.

Voici ce qu'on sait jusqu'ici de cette disparition :

Le lundi 21 décembre, vers cinq heures du soir, Mlle Striby, qui était en train de corriger les devoirs de ses élèves à la maison d'école de Bourogne (canton de Delle), reçut la visite d'une fillette qui lui dit :

— Mademoiselle, votre père m'envoie vous chercher. Il a quelque chose à vous dire.

— Où est-il ?

— Dans un café, près de la gare.

— Pourquoi ne vient-il pas ici? demanda Mlle Striby, qui a une vive affection pour son père, un très honorable fonctionnaire des douanes, habitant Petit-Croix.

La fillette répondit :

— Votre père n'a pas le temps ; il doit prendre le train. »

Mlle Striby termina son travail et se hâta d'aller au rendez-vous. Elle partit dans la nuit. Depuis, on ne l'a plus revue...

Chose étrange, nul ne connaît la petite messagère qui est venue lui faire la commission paternelle — commission mensongère, puisque M. Striby n'était pas au café, près de la gare de Bourogne.

Il y a donc évidemment guet-apens.

Deux arrestations auraient été opérées, dit-on ; mais on ignore si elles ont été maintenues.

L'autorité a fait faire des recherches très minutieuses dans le pays, jusqu'à la frontière suisse : on a fouillé les étangs, les cours d'eau, opéré des battues dans les forêts.

Ces investigations n'ont donné, jusqu'à présent, aucun résultat. Et la famille attend, anxieuse, désolée, mais quand même espérant encore...

Un chasseur assassin

Chalon-sur-Saône, 3 janvier. — Samedi, à une heure du matin, le nommé Omère, chef de bureau à l'Hôtel de Ville de Montceau-les-Mines, qui rentrait de la chasse un peu ivre, a tué, d'un coup de fusil en plein cœur, Jean Brivot, meunier, âgé de vingt-quatre ans, habitant le hameau de Moulin-Levrier, au moment où ce dernier allait pénétrer au café Bertrand. M. Jean Contant, vingt-sept ans, charretier, habitant le hameau des Alouettes, qui accompagnait son ami Brivot, fut mis en joue par l'ivrogne et reçut dans la tête une partie d'une seconde décharge.

L'assassin a été mis en état d'arrestation aussitôt. Il a prétexté avoir été injurié, mais rien ne vient démontrer cette affirmation. On croit plutôt qu'il a agi sous l'empire de l'ivresse et sans avoir eu l'idée de commettre un double meurtre.

Les deux jeunes gens Brivot et Contant étaient des jeunes ouvriers tranquilles, dont la conduite ne laissait rien à désirer. M. le docteur Laporte, qui a visité Contant, croit que ses blessures sont mortelles. Le Parquet de Chalon vient de se transporter à Montceau.

L'assassinat d'un Instituteur

UNE ARRESTATION

Cannes, 3 janvier. — Il semble que l'enquête relative à l'assassinat de l'instituteur Soustelle ait fait un grand pas. Le juge d'instruction de Grasse, M. Aubert, est venu à Cannes et a entendu divers témoins.

Il a ensuite opéré une perquisition au domicile de la femme Tosi, dont la maison d'habitation est située à une dizaine de mètres à peine du lieu du crime. Après la perquisition, la femme Tosi a été arrêtée. Elle sera déférée au parquet de Grasse demain dans la matinée.

La femme Tosi a déjà joué un rôle dans le procès en divorce qu'intenta Mme Soustelle contre son mari, et ce rôle fut diversement apprécié. Il est des faits que cette femme attribuait à M. Soustelle et qui furent, par la suite, reconnus inexacts. La femme Tosi paraissait donc être animée de quelque animosité contre l'instituteur. Ajoutons qu'elle était dans les meilleurs termes avec la famille Achard.

Il y a moins d'un mois, la femme Tosi fit un voyage en Italie. Elle alla voir sa fille à Livourne, puis, de retour, elle ne s'arrêta pas à La Bocca, mais poussa jusqu'à Puget-sur-Argens, d'où elle ne revint que quelques jours après.

A en croire la rumeur publique, la femme Tosi aurait en quelque sorte préparé le crime et hébergé chez elle l'assassin, qu'elle aurait fait venir d'Italie. Ce qui donne à cette version quelque vraisemblance, c'est que, deux ou trois jours avant le drame, M. Soustelle, rentrant à la maison dit à son père :

— J'ai un pressentiment, j'ai vu la Tosi à sa fenêtre et à côté d'elle était un inconnu qui me dévisageait. J'ai peur de cet homme. Si on me tirait un coup de fusil sur la route ! »

Le père de la victime a confirmé ce propos de son fils.

D'autre part les témoins ont affirmé au juge avoir aperçu, l'avant-veille et la veille du crime, une personne répondant au signalement de l'assassin, qui se promenait devant la maison de la femme Tosi.

La Catastrophe de Chicago

(Nouveaux détails.)

Chicago, 3 janvier. — L'électricien arrêté a indiqué la véritable cause de l'incendie du théâtre Iroquois.

Au moment où il substituait la lumière bleue à la lumière blanche, les charbons de l'arc électrique crachèrent des étincelles. L'une d'elles atteignit la draperie du rideau. Une flamme longue de douze pouces jaillit. L'électricien essaya vainement d'éteindre cette flamme avec les mains ; il demanda alors qu'on baissât le rideau. Un pompier se servit d'un extincteur, mais sans résultat.

Les cloches de toutes les églises feront entendre aujourd'hui, lundi un glas funèbre qui durera cinq minutes. Les écoles seront fermées, à cause du grand nombre de funérailles fixées pour aujourd'hui.

Le nombre des arrestations est jusqu'à présent de 27.

Hier, assez tard dans l'après-midi, un homme au visage hagard, aux traits fatigués entra dans une voiture de tramway, ayant dans ses bras le cadavre de sa petite fille, en partie enveloppé dans de la toile. Le conducteur l'informa qu'il ne pouvait rester avec son fardeau dans la voiture.

L'homme ne manifesta aucune irritation de cette observation. Il seleva, saisit d'un bras le cadavre de son enfant, et avec la main restée libre, il tira un énorme revolver de sa poche, et dit d'un ton de complet accablement : « J'ai cherché le cadavre de cet enfant pendant toute la nuit et toute la journée d'hier ; j'ai essayé en vain d'obtenir un fiacre ou une voiture ; je suis en train de transporter mon bébé chez moi, vers sa mère et j'ai l'intention de le faire au moyen de cette voiture même ; maintenant, vous pouvez marcher. » Les autres voyageurs lui firent alors place dans la voiture. Le tramway continua sa marche, emportant l'homme avec son triste fardeau.

Un autre père de famille, après une recherche émouvante des cadavres de son petit garçon et de sa petite fille, finit par identifier les restes mutilés d'un cadavre dans lesquels il crut reconnaître sa fille ; il transporta ces restes chez lui ; en arrivant il trouva ses deux enfants qui l'attendaient. Ils avaient été étourdis par la scène terrible de l'incendie et avaient erré, affolés, à travers les rues pendant toutes la nuit.

La seule personne de nationalité étrangère qui ait péri dans l'incendie de Chicago, est une Anglaise du corps de ballet.

DANS LA RÉGION

DRAME CONJUGAL

à l'Hôpital de Tourcoing

Une femme tuée d'un coup de couteau par son mari. — Arrestation du meurtrier.

Un drame s'est déroulé hier à l'hôpital civil de Tourcoing, pendant l'heure de la visite aux malades.

Un homme a frappé sa femme, dont il vivait séparé, d'un coup de couteau au cœur, après un court échange de paroles, au chevet de l'enfant que tous deux étaient allés voir.

LES HEROS DU DRAME

Les tristes héros de ce drame ne sont point des inconnus pour nos lecteurs.

Le mari, Alphonse-Henri-Joseph Feys, né à Roncq le 18 septembre 1866, de parents belges, exerçait la profession de forgeur.

Individu mal noté, d'un caractère extrêmement violent, Feys a subi déjà nombreuses condamnations. Au régiment, pour vols d'effets militaires, ce qui lui valut d'être versé aux compagnies de discipline ; dans la vie civile, pour tentative d'incendie, ivresse, vagabondage, coups.

Sa femme, Sylvie Vanspeybrouck, 23 ans, native de Roncq, fit sa connaissance il y a quatre ou cinq ans, et eut de lui un enfant, une petite fille, aujourd'hui âgée de trois ans.

Feys légitima son union il y a deux ans environ.

Le ménage vécut toujours dans la discorde.

Feys s'adonnait à l'ivresse et dépensait fréquemment à boire le produit de sa semaine. Aux observations que lui faisait sa femme, il répondait par des brutalités.

Le 15 octobre 1902, au cours d'une discussion plus violente que de coutume, Feys, qui habitait à l'époque rue Saint-Pierre, 41, frappa sa compagne d'un coup de couteau au sein droit.

La blessure n'était heureusement pas grave. Et après quelques jours de traitement à l'hôpital civil, la pauvre femme, remise sur pied, put aller le 30 octobre suivant, déposer au tribunal en faveur de son bourreau, et supplier les juges de la correctionnelle de le lui rendre, leur promettant de lui pardonner et de se réconcilier avec lui.

L'inculpé, ayant de son côté, juré de se corriger, la Justice se montra clémente et ne condamna Feys qu'en quarante jours de prison.

Mais quoi qu'ait dit le mari, la leçon n'était pas suffisante. Revenu à Tourcoing, Feys retomba dans ses habitudes d'ivrognerie et se livra sur sa femme aux mêmes brutalités.

Il y a trois semaines, Sylvie Vanspeybrouck, lasse de son existence de martyre, quittait son mari et s'en allait demeurer chez Achille Bourgois, rue de l'Amiral-Courbet.

Feys s'en fut habiter pour quelques jours chez Debaene, rue des Francs.

Il partit de là travailler à Roncq chez M. Tihuans, chef monteur, et élit alors domicile dans cette commune, chez M. Broutin-Tiberghien, marchand de charbon, près de la gare.

Furieux de ce que sa femme ne tentait aucun rapprochement, il s'épandait contre elle en pires menaces, affirmant « qu'elle y passerait ».

Feys devait tenir parole.

LE DRAME

La femme Feys demanda et obtint dernièrement l'admission de sa fillette malade à l'hôpital civil.

Elle allait très régulièrement la voir. Le mari, de son côté, s'y rendait fréquemment aussi.

Hier, vers midi, la femme Feys pénétrait à l'hôpital. Elle se trouvait à peine de dix minutes auprès de son enfant que son mari survenait à son tour.

Immédiatement, une discussion s'engagea entre eux.

Il reprocha, en termes vifs, à son épouse, de l'avoir quitté « pour aller avec celui-là ».

La femme protesta tout d'abord de son innocence, et finalement répondit qu'après tout « c'était son affaire ».

Elle tenait l'enfant dans ses bras. Il ordonna de la lui remettre. La discussion devint plus âpre. Puis, tout à coup de sa main droite restée libre, Feys saisit dans sa poche un couteau et en porta un coup violent à sa femme.

Celle-ci poussa un cri, s'affaissa, puis tenta de se relever pour aller s'abattre dans les bras de l'infirmière accourue.

Pendant ce temps, l'assassin, inconscient de l'acte qu'il venait de commettre, remettait en poche son couteau et conservait sa fillette sur les bras.

C'est dans cette position que l'agent Florin, prévenu du drame, à sa sortie de l'hôpital où il était allé rendre visite à un ami le trouva et le mit en état d'arrestation.

Il le saisit par le bras et le conduisit à la loge du concierge, ce pendant qu'on prévenait M. Delattre, commissaire du 2e arrondissement, dont le bureau est attenant à l'hôpital.

MORT DE LA VICTIME

Le personnel de l'établissement, averti, se hâta de transporter la blessée dans une salle voisine.

On alla quérir les docteurs Caudrelier et Catteau, qui arrivèrent sans retard.

On coucha sur un lit la blessée, qu'on déshabilla et à qui l'on fit respirer des sels, pour lui faire reprendre ses sens.

Ce fut en vain : quatre minutes après le drame, la malheureuse femme succombait, sans avoir repris connaissance.

Les docteurs constatèrent qu'elle avait été atteinte en-dessous du sein gauche. Le couteau avait en biais perforé le cœur.

FOULE INDIGNEE

La nouvelle de ce drame, rapidement colportée en ville par les personnes venues en visite à l'hôpital, avait amassé à la porte de l'établissement plus de deux cents personnes.

La foule, indignée, manifestait hautement son intention de lyncher le coupable.

Et quand celui-ci sortit de l'hôpital, encadré des agents Florin et Rousseau, pour être conduit au commissariat, des cris de : « A mort ! Tuons-le ! » s'élevèrent parmi la foule.

Les agents partirent au pas de course, entraînant leur prisonnier, pour éviter à ce dernier d'être écharpé.

La foule se rua sur leurs pas, et malgré le peu de distance, trente mètres au plus, qui sépare la porte principale de l'hôpital du commissariat de police, Feys n'en reçut pas moins quelques vigoureux horions.

L'ENQUETE

M. Delattre interrogea aussitôt l'assassin. Il lui demanda de désigner quel était celui auquel Feys avait fait allusion dans sa discussion avec sa femme.

Feys se borna à répondre : « C'est celui-là ! » (sic).

Il n'a pu, du reste, donner que de très vagues indications sur la scène sanglante.

Nous l'avons entendu dire à un agent qui le surveillait dans son cachot : « Dire comment et pourquoi, j'ai porté le coup, je ne saurais pas. »

Cela ne l'a pas empêché d'ailleurs de manger de très bon appétit.

Il n'a manifesté aucun regret. Au contraire, quand on l'arrêta, il déclara stupidement : « Elle l'a cherché, elle l'a trouvé ! »

Feys est un individu de taille moyenne, au teint basané, à la moustache rousse. Sa physionomie plutôt intelligente, n'indique pas l'assassin dont nous venons de relater l'acte odieux et imbécile.

L'ARME DU CRIME

L'arme dont s'est servi le meurtrier est un couteau à usage de boucher, à lame très effilée, longue de 13 centimètres et demi.

La lame semble avoir été récemment affutée.

Feys a déclaré l'avoir trouvé dernièrement aux Orions.

La lame, tachée de sang jusqu'au manche, a vraisemblablement pénétré jusque là.

La police cherche à établir sa provenance.

A LA MORGUE DE L'HOPITAL

Le cadavre de la victime a été transporté à la Morgue de l'hôpital civil, où nous avons pu pénétrer.

La femme Feys était une femme d'aspect agréable, de taille moyenne, aux cheveux châtain clair.

Son sein droit portait encore la trace du coup de couteau, reçu le 15 octobre 1902.

Le coup mortel d'hier l'a touché en-dessous du sein gauche, un peu à droite, lui faisant une large blessure d'où le sang s'est échappé assez abondamment.

De l'enquête à laquelle nous nous sommes livré, la femme Feys était une ménagère courageuse, généralement estimée, à la réputation intacte.

DESCENTE DU PARQUET

Le Parquet a été prévenu par télégramme. On s'attend à ce qu'il descende incessamment à Tourcoing.

Ce drame, que nous nous sommes appliqué à narrer à nos lecteurs d'une façon aussi complète que possible, a causé dans notre ville une très vive émotion.

Un Crime à Quarouble

Vengeance sanglante. — Un homme tué d'un coup de fusil.

Un drame s'est déroulé, dans la nuit de samedi à dimanche, à Quarouble, commune frontière de l'arrondissement de Valenciennes, dans les circonstances suivantes :

UNE RENCONTRE

Vers huit heures et demie du soir, le nommé Alglave François, 38 ans tourneur en bois, demeurant au chemin du Moulin, rentrait chez lui, après avoir passé la soirée à l'estaminet.

A quelque distance, il fit la rencontre d'un individu, qu'il n'aurait pas reconnu, et qui lui cria : « Où vas-tu ? »

Alglave ne répondit pas ; sur quoi l'inconnu s'élança sur lui, et lui porta deux coups de bâton. Furieux, le tourneur, pendant que son agresseur continuait sa route, l'invectiva et le menaça de « lui faire son affaire », puis il rentra chez lui.

CHASSE A L'HOMME

Alglave s'empara aussitôt de son fusil, et obéissant à une vieuvgle vengeance, sortit pour rechercher l'homme.

Celui-ci sortait de la « Cour de la Gaîté ».

Alglave courut à lui : « Feignant, s'écria-t-il, tu vas y passer, maintenant ! »

L'inconnu partit en courant dans la direction de la route, mais il était suivi de près par Alglave, qui aux environs de la « Chapelle Richard », lui tira un premier coup de fusil sans l'atteindre.

L'homme continua à marcher, puis, à un moment où il faisait demi-tour comme pour se précipiter sur Alglave, ce dernier lâcha presque à bout portant un second coup de feu. L'homme poussa un cri et tomba.

Cependant, le meurtrier rentrait tranquillement chez lui.

ARRESTATION DU MEURTRIER

Un soldat du 147e de ligne, le nommé Noirbent Arthur, en permission à Quarouble, qui passait sur la route avait entendu les détonations.

Il revint sur ses pas et découvrit la victime d'Alglave.

Ce n'était plus qu'un cadavre.

Noirbent se hâta de prévenir le garde M. Duez, et le maire, M. Quinet, qui avisa aussitôt la gendarmerie de Quiévrechain.

Déjà l'annonce de la découverte du crime s'était répandue dans le pays, et une foule nombreuse se trouvait sur les lieux quand la gendarmerie arriva.

Le corps fut identifié assez rapidement. L'assassiné était un nommé Gaillez Alfred, 40 ans environ, fraudeur, originaire de Villers-Outréaux, ayant demeuré il y a quelques années dans la région.

D'autre part, le bruit ne tarda pas à s'affirmer que le meurtrier n'était autre qu'Alglave. Celui-ci était en effet passé à l'estaminet Coune, au moment où sortant de chez lui avec son fusil, il recherchait Gaillez, et avait même annoncé son intention criminelle aux personnes présentes, qui avaient cru à une plaisanterie.

Les gendarmes se rendirent de suite chez le tourneur, qui n'hésita pas à avouer son crime, en racontant les faits comme nous les avons relatés.

Alglave fut mis en état d'arrestation et gardé à la mairie. Le cadavre y fut également transporté.

L'AUTOPSIE. — DESCENTE DU PARQUET

Hier dimanche, au tramway de 10 heures du matin, le parquet de Valenciennes, représenté par M. Dewez, juge, faisant fonction de juge d'instruction ; Margerin du Metz, substitut du procureur de la République, accompagnés de MM. Goreau, commis-greffier et Catrin, médecin-légiste, s'est transporté à Quarouble, où la gendarmerie se trouvait également.

Les magistrats procédèrent à leur enquête en interrogeant divers témoins, puis Alglave, qui ne fit que répéter ses premières déclarations, et dire qu'il avait agi par vengeance des coups de bâton à lui portés par Gaillez.

Il fut ensuite confronté avec le cadavre, et c'est sans émotion apparente qu'il fut mis en présence de sa victime.

Le docteur Catrin constata, à l'autopsie, que Gaillez avait succombé à un épanchement sanguin. L'aorte avait été perforée par un grain de plomb.

La charge s'était d'ailleurs littéralement éparpillée, et en plusieurs endroits, le corps était tachelé de grains comme une écumoire.

L'arme du crime, saisie chez Alglave, est un Lefaucheux ordinaire.

Le parquet se transporta alors au chemin du Moulin, pour procéder à la reconstitution du drame.

Pendant celle-ci, Alglave conserva l'attitude cynique, mi-indifférente, qu'il avait depuis la veille.

Cependant, la foule, qui avait suivi les phases de l'enquête, ne cessait de grossir, et les gendarmes devaient la maintenir, pour empêcher d'arriver à l'assassin, contre lequel des cris de : « A mort ! » étaient poussés.

A 1 h. 1/2, les magistrats reprenaient le tramway de Valenciennes. Les gendarmes emmenant Alglave, rejoignirent le train à quelque distance, pour éviter tout incident.

A 2 h. 1/2, l'assassin était écroué à la prison.

LES MOBILES DU CRIME

Nous l'avons dit la première enquête, qui ne consiste guère que dans les aveux de l'inculpé, la scène n'ayant pas eu de témoin, tend à expliquer le crime par un sentiment de brutale vengeance, surexcité chez un individu naturellement méchant.

Alglave est du reste noté comme très violent. Sa femme a dû se séparer de lui et il habite seul dans la baraque en planche du chemin du Moulin.

Il se livrait beaucoup, paraît-il, au braconnage, ce qui fait comprendre la présence d'un fusil de chasse chez lui.

Les renseignements recueillis dans la commune et près des autorités sur son compte, sont mauvais. Il a été condamné plusieurs fois pour coups, une fois pour attentat aux mœurs, et le voisinage avait l'air d'éprouver un véritable soulagement de son arrestation.

Mais la première explication suffit-elle ?

Ne pouvait-il exister entre Gaillez et Alglave des rancunes anciennes et au contraire de ce que prétend le meurtrier, aurait-il reconnu son adversaire ?

D'autre part, certains racontars, assez vagues du reste, pourraient laisser croire que la jalousie n'aurait pas été étrangère au crime.

L'instruction en cours, portera sans doute sur tous ces points, et cherchera à déterminer aussi bien les antécédents encore mystérieux de la victime, que les relations qui auraient pu s'établir entre les deux hommes, de façon à déchiffrer, si possible, l'énigme de ce drame, qui a vivement troublé une population généralement fort paisible.

Une femme brûlée dans son lit à Lille

Au numéro 28 de la rue du Bois-St-Sauveur, habitait au rez-de-chaussée, Mme Vve Bernard, en compagnie de son fils Victor et d'une voisine Mme Cousin.

Mme Bernard, dont les malheurs avaient affaibli les facultés était en proie au délire de la persécution. Elle avait toutes les nuits des cauchemars et des hallucinations, croyait voir dans ses rêves des brigands qui se disposaient à l'enfermer dans un cachot pour la faire périr ensuite dans des tortures épouvantables.

La frayeur l'étreignait alors et elle se mettait à pousser des cris perçants pour faire fuir ses ennemis imaginaires. Elle ne se couchait jamais sans avoir au préalable placé sous son oreiller un long couteau de cuisine. Quand son fils ou Mme Cousin essayaient de lui faire comprendre que ses craintes étaient vaines, elle brandissait le couteau et menaçait de s'en frapper, préférant disait-elle en finir tout de suite plutôt que de se voir abandonnée. D'autres fois, pour se débarrasser plus sûrement des fantômes, elle voulait mettre le feu à son lit.

Samedi soir, Mme Cousin annonça à Victor qu'elle ne pouvait plus continuer à sa mère des soins aussi pénibles. Lorsqu'elle apprit cette nouvelle, Mme Bernard s'enferma dans sa chambre et ne voulut plus voir personne.

A 11 heures du soir, Victor ne remarquant rien d'anormal s'en fut se coucher. Vers trois heures du matin, il se réveilla, se leva et pris d'une vague terreur se rendit à la chambre de sa mère.

Un spectacle atroce l'attendait. La malheureuse était étendue sur son lit auquel elle venait de mettre le feu. La table de nuit, une chaise qui se trouvaient près du lit étaient déjà à moitié consumées. Les flammes gagnaient rapidement.

Le pauvre garçon, fou de douleur, se mit à pousser des cris qui réveillèrent les voisins.

Avec quelques seaux d'eau, ces derniers commencèrent à éteindre l'incendie, tandis que d'autres personnes étaient allées prévenir les agents du 4e arrondissement et les pompiers.

Après un quart d'heure de travail les pompiers de la caserne Malus et de la Mairie qui sont arrivés très rapidement avaient circonscrit l'incendie Mme Bernard gisait asphyxiée sur son lit, portant sur tout le corps des brûlures profondes. Tous les soins qu'on lui prodigua furent inutiles.

La nouvelle de cette mort, survenue dans des circonstances aussi dramatiques, s'est rapidement propagée en ville où elle a provoqué une émotion considérable.

Un homme mort de froid

A FLERS-EN-ESCREBIEUX

Un domestique de la brasserie Fresnoy, à Flers-en-Escrebieux, du nom de Emile Bourdon, âgé de 51 ans, a été retrouvé mort samedi matin, contre la porte de la ferme de Mme Vve Marquette, à Flers-en-Escrebieux.

Bourdon, qui avait copieusement fêté le jour de l'An, est tombé sur le sol terrassé par l'ivresse, et a succombé à une congestion déterminée par le froid....

Une fillette brûlée vive

A FLERS-EN-ESCREBIEUX

La jeune Florine Rady, 5 ans, l'aînée des trois enfants d'un brave ouvrier mineur de Flers-en-Escrebieux, corons Delattre, a trouvé la mort dans des circonstances particulièrement dramatiques.

Samedi, vers une heure, alors que ses parents étaient absents, Florine Rady s'approcha trop près du poêle de la maison et par suite ses vêtements s'enflammèrent brusquement.

Bien que des voisins attirés par les cris de la fillette aient éteint assez vivement les flammes qui enveloppaient la malheureuse enfant, les brûlures étaient tellement graves que la pauvre petite a expiré le lendemain matin, à cinq heures.

Comme bien l'on pense, la douleur des parents est navrante.

Un enfant sous la glace à Mazingarbe

A peine la gelée a-t-elle fait son apparition que nous devons déjà enregistrer un accident.

Jeudi dans la journée, le jeune Lherbier Julien, âgé de 10 ans, se rendait au réservoir à eau de la fosse numéro 2 des mines de Béthune pour s'y livrer aux délices de la glissade.

Ce réservoir, profond de 1 m. 35 était gelé et l'imprudent gamin sans se rendre compte si la glace était assez solide, s'y aventura.

Arrivé à environ 20 mètres du bord, il disparut sous la glace qui avait cédé.

Il fallut établir un radeau pour arriver jusqu'à lui, et quand on le retira, il avait cessé de vivre.

On juge du désespoir des parents.

LES GREVES

Au Cateau

Une importante réunion s'est tenue dans la salle de gymnastique. Tous ou presque tous les grévistes y assistaient, malgré les démarches des patrons la continuation de la grève a été votée à l'unanimité.

Une distribution de pain a été faite par les soins du Comité de la grève.

Ce matin, le même comité fera une distribution de charbon.

La grève a été votée à outrance ; les ouvriers tiendront jusqu'à complète satisfaction ; ils espèrent en la solidarité de leurs camarades. Une souscription est ouverte.

Palmes académiques

OFFICIERS D'INSTRUCTION PUBLIQUE

Sont nommés Officiers de l'Instruction publique :

MM. Bagoux, délégué cantonal à Ecaillon (Nord) ; Boivin, juge de paix à Dunkerque ; Delrue, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts d'Arras ; Dugardin, pharmacien à Valenciennes ; Durand, professeur au Cateau ; Lemaître, président de l'Association des anciens élèves du Collège de Valenciennes ; Loridan, adjoint au maire d'Haubourdin ; Mme Luc, professeur de musique à St-Omer ; MM. Spiller, membre du Comité de patronage de l'Institut Turgot, à Roubaix ; Vantbiett, receveur des hospices à Dunkerque.

OFFICIERS D'ACADEMIE

Sont nommés Officiers d'Académie :

MM. Barrier, chef de musique à Fresnes ; docteur Bégue, conseiller municipal à St-Souplet ; Berquichamts, maire d'Aniche ; Bianchi, chirurgien-dentiste à Lille ; Bijeon, directeur de l'Ecole de dessin à Caudry ; Bonn, directeur du Laboratoire municipal de Lille ; Bolin, juge d'instruction à Douai ; Bourley, pharmacien à Lille ; Brienne, comptable à Cambrai ; Briffaud, délégué cantonal à St-Léger ; Carpentier, peintre à Hénin-Liétard ; Carpentier, maire de Chaumont ; Carpentier-Ribourd, maire de Pommereuil ; Carrez, receveur municipal à Cambrai ; Chenut, juge de paix à Calais ; Chochoix, employé des ponts-et-chaussées à Boulogne-sur-Mer ; Colin, maire d'Etaples (Pas-de-Calais) ; docteur Corez, à St-Amand ; Cortezon, interprète à Dunkerque ; docteur Cottigny, à Haubourdin ; Courtecuisse, directeur de la Compagnie des b